

Nombre de membres en exercice: 7	Séance du 09 mars 2020 L'an deux mille vingt et le neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée le 09 mars 2020, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 6	Sont présents: Sylvie NAJOTTE, Frédéric VIN, Virginie GALLAIS, Philippe MARTIN, Pascal BRIAT, Thérèse DESSAUVAGES
Votants: 6	Représentés: Excuses: Sylvain GRAMMATICO Secrétaire de séance: Frédéric VIN

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement MONTIGNY 2019 - 2020 006

Affectation du résultat de fonctionnement :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 49509.39 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	56940.31 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Déficit	7430.92 €
Résultat cumulé au 31/12/2019	49509.39 €
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	49509.39 €
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	49509.39 €
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, le 9 mars 2020

Objet: Approbation du Compte de gestion budget Commune de MONTIGNY LES VAUCOULEURS - 2020_007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Frédéric VIN, Adjoint au Maire,

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, le 9 mars 2020.

Objet: Vote du compte administratif - montigny - 2020_008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Frédéric VIN

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par NAJOTTE Sylvie après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0	2576.30		56940.31		59516.61
Opérations exercice	0	690.14	59063.53	51632.61	59063.53	52322.75
Total	0	3266.44	59063.53	108572.92	59063.53	111839.36
Résultat de clôture	0	3266.44		49509.39		52775.83
Restes à réaliser	0	0		0		0
Total cumulé	0	3266.44		49509.39		52775.83
Résultat définitif	0	3266.44		49509.39		52775.73

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Section investissement :

- excédent d'investissement : 3266.44 €

Section de fonctionnement

- excédent de fonctionnement: 49509.39 €

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, le 9 mars 2020

Objet: Vote du compte de gestion - service des EAUX montigny - 2020 009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Frédéric VIN, ADJOINT

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, le 9 mars 2020

Objet: Vote du compte administratif - eau montigny - 2020 010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Frédéric VIN, Adjoint au maire

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par NAJOTTE Sylvie après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement	Fonctionnement	Ensemble
----------------	----------------	----------

Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	15312.31			0	15312.31	
Opérations exercice	13018.95	14862.47	26458.58	29333.19	39477.53	44195.66
Total	28331.26	14862.47	26458.58	29333.19	54789.84	44195.66
Résultat de clôture	13468.79			2874.61	10594.18	
Restes à réaliser	0			0		
Total cumulé	13468.79			2874.61	10594.18	
Résultat définitif	- 13468.79 €			+ 2874.61 €	- 10594.18€	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, le 9 mars 2020

Objet: point ventes des coupes 2019 2020 et travaux - 2020 012

Le Maire fait un point sur les ventes des coupes et affouages 2019/2020

2019 : mise en vente des parcelles 20.21.34 et **affouages en parcelle 22** (évalués à 1718 € par ONF / 16 lots x 50 € soit 800 € de recette communale)

L' entreprise TOUT BOIS a acheté le lot façonné des parcelles 20 21 et 34 (sauf houppiers et petits bois à venir) pour 3133 €.

Les charges de maîtrise d'oeuvre ONF : 820.32 €

et travaux d'exploitation pour l'entreprise JUNG AUBERT: 1546.05 €

Entreprise TONDEUR pour cloisonnements : 20.21.22 : 1210 € (entretien de la forêt)

Les frais de garderie sur ventes et affouages des parcelles 20 21 22 34 **sont estimées à 485.10 €** (10 % : 4851 € / 1718 € affouages estimés + ventes coupes 3133 € = 4851 €)

Soit total dépenses d'exploitation de : 3576.37 € + 485.10 € = 4061.47 €

Soit un total de recettes encaissées de 3933 €.

En 2020 mise en vente des parcelles N° 12 je - 12 v - 28 v- 29 je- 29 v - 11 u - 27 a des arbres sur pied, vente des houppiers et BI.

Les travaux de dégagement manuel des jeunes plants : parcelles 5 et 26 a suivant proposition ONF pour 3593.07 € HT seront inscrits au budget 2020.(la parcelle N°1 sera prise en compte année N+1.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide ces décisions et charge le Maire de signer tous les documents s'y référant.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - eau montigny - 2020 013

Annule et remplace délibération 2020_011 erreur reprise du déficit antérieur

15313.12 € au lieu de 15312.31 €

Le Conseil Municipal sous la présidence du Maire, Sylvie NAJOTTE après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 2874.61 €

décide d'affecter **le résultat de fonctionnement** comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	- 15312.31 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE	
EXCEDENT en fonctionnement	2874.61 €
EXCEDENT en investissement	1843.52 €
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	2874.61 €
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	2874.61 €
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 10594.18 €

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, le 9 mars 2020